

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

2ème Open FIDE Fontenay -le-Comte

Article 1 : Présentation

Le club d'Échecs de **Fontenay-le Comte** organise son 2ème Open FIDE du samedi 26/09/2026 au dimanche 27/09/2026 à Fontenay-le Comte , à la salle Saint Médard, 93 rue de la Villa Gallo-Romaine, à Fontenay-le- Comte 85200

Cet open est ouvert pour les joueurs ayant un ELO inférieur à 2400 . Cet open est limité à **100 joueurs** . (capacité de la salle) .

Cet open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement et tenue corrects exigés ;
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA, hors RUS et BLR) ;
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E) adoptées par le 93 ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à CHENNAI (inde), applicable à partir du 1^{er} janvier 2023. Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 5 rondes, appariements au système suisse intégral(jusqu'à 50 inscrits) système de Haley (si plus de 50 inscrits) , sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI_3.3.8 homologué par la F.F.E.et SHARLY CHESS 5.10).

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement ELO ou FIDE de septembre 2026. .

Le tournoi est homologué pour le classement ELO FIDE de octobre 2026.

Seront appariés à la Ronde 1 tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et confirmé leur présence lors du pointage.

Remarques :

- Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 15 minutes après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.
- Aucun Bye n'est autorisé pendant l'intégralité du tournoi.

Article 3 : Cadence

- Tournoi : 60 min + 30 sec/coup

Article 4 : Classement et départages

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0). Sauf en cas d'exemption, les parties non jouées sont comptabilisées 0 point.

Le départage en cas d'égalité de points est dans l'ordre le **Buchholz Tronqué**, le **Buchholz**, le **nombre de victoires** et enfin la **Performance**.

Article 5 : Droits d'inscription et prix

:

- **Jusqu'au 23/09/2026** : Adultes : 25 € / Jeunes : 12 € /
- **Sur place** : Adultes : 26 € / Jeunes : 13 €

La liste définitive des récompenses sera affichée avant le début de la ronde 3.

Les prix sont non cumulables et ne seront remis qu'aux lauréats présents ou représentés lors de la remise des prix.

Les prix au classement général sont distribués **à la place**.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Le premier prix sera de 400 euros

Article 6 : Dates et horaires des rondes

Pour les trois tournois :

Pointage	26/09/26	de 8h20 à 9h45
Ronde 1	26/09/26	10h00
Ronde 2	26/09/26	13h30
Ronde 3	26/09/26	17h00
Ronde 4	27/09/26	10h00
Ronde 5	27/09/26	13h30
Remise des prix	27 septembre 2026	17h00

Tout joueur se présentant après 9h45 le samedi 26 septembre 2026 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 7 : Forfaits

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum **de 30 minutes** (trente minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur faisant deux forfaits (consécutifs ou non) sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre au **06.50.27.56.78** en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie et indiqueront clairement le résultat en notant le score et en encadrant le nom du vainqueur, ou les deux noms en cas de partie nulle. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier SAUF LE ROI du vainqueur (ou les deux en cas de nullité) sera placé au milieu de l'échiquier.

Les joueurs devront éteindre les pendules.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Echecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups. En-dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour constater la nullité.

Article 10 : Conduite des joueurs

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux.

Les repas doivent se prendre à l'extérieur de la zone de jeu.

Les analyses et blitz sont interdits dans la zone de jeu. A la buvette, l'analyse de toute partie en cours est interdite.

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur pour la ronde en cours. Aucun joueur ni spectateur ne peut intervenir dans une partie sous quelque forme que ce soit.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le lieu de compétition sans la permission de l'arbitre. Le lieu de compétition est défini comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur située à l'extérieur, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sont interdites pendant les rondes.

Article 11 : Équipe d'organisation

- Organisateur : Bertrand Daviet
- Arbitre principal : Nicolas Potiron (Arbitre Fédérale Open 2)

Article 12 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel. Le jury d'appel est composé par la Commission d'Appels Sportifs de la FFE.

Article 13 : Droit à l'image

Tout participant au tournoi autorise le club à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Article 14 : Remarques

Tout au long du tournoi, les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement. Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE. Une échelle de sanctions allant de l'avertissement oral à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

Article 15 : CONDUITE DES JOUEURS

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du joueur d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très strictes. Aucun téléphone mobile et appareils connectés(montre , lunette oreillettes et autres)ne seront autorisés dans la salle de tournoi et cela ne fait aucune différence qu'ils soient allumés ou non. Si un téléphone mobile

(même éteint) et appareil connecté est découvert sur un joueur, sa partie est immédiatement perdue et son adversaire gagnera. Le résultat sera 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie.

L'Arbitre Principale

Bertrand Daviet

L'Organisateur Nicolas Potiron

Club d' échecs
de Fontenay le Comte
représenté par